

	<b>DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE</b>	Numéro de l'acte 2025-1675-COMJB
	Nature de l'acte Décision	
	Matière de l'acte 9.1	

**OBJET : Soirée cabaret du 07/02/26 - SIGNATURE D'UN CONTRAT**

Le Maire de la Ville d'Arques,

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- la délibération n°2020-26 du 3 juin 2020, modifiée par la délibération n°2023-111 du 12 juillet 2023 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT,

- la programmation de la saison culturelle 2026

**D E C I D E**

ARTICLE 1 : de signer un contrat avec « S.A.S Le pont de singe » pour un montant de 1899,00€ (Mille Huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros) pour 1 représentation le samedi 7 février 2026. Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture établie après la manifestation.

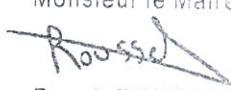
ARTICLE 2 : de signer toutes les pièces relatives à cet engagement et notamment celles afférentes à son exécution (bordereau de prix complémentaire, bon de commande, etc...).

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-5 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Lille peut être saisi par voie de recours dans le délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arques, le 26 novembre 2025

Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
**28 NOV. 2025**, et publication ou  
notification le ....**28 NOV. 2025**  
Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL



Benoît ROUSSEL  
Maire de la ville d'Arques  
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais